



## Conflit après une vente de véhicule

Par **alpe13**, le **23/07/2009** à **18:56**

Bonjour

Je suis un particulier et je viens de vendre un véhicule (quad) également à un particulier. Cette personne est venue chez moi pour procéder à l'achat. Nous avons ensemble contrôlé le véhicule sous toutes les angles et cette même personne à également essayé le véhicule sur la route.

Nous avons donc conclu la vente du dit véhicule comme il se doit (certificat de cession et carte grise barrée).

2 jours plus tard cette personne me téléphone et prétends que le véhicule ne fonctionne pas. Aujourd'hui elle voudrait annuler la vente prétextant un vice caché et me menace de poursuites en justice. J'ai refusé l'annulation de la vente mais que va t'il se passé ?

Merci d'avance pour vos renseignements

Par **razor2**, le **25/07/2009** à **12:02**

Bonjour, savez vous exactement ce qui cloche sur le véhicule?

C'est à l'acheteur d'apporter la preuve d'un vice caché, par une expertise à laquelle vous devrez être convié en LRAR pour que vous puissiez vous y rendre ou vous y faire représenter. Donc les déclarations de cette personne n'ont aucune valeur. Qu'elle apporte la preuve d'un éventuel vice caché avant que vous puissiez envisager l'annulation de la vente. En l'état actuel des choses, envoyez la chier...

Par **alpe13**, le **27/07/2009** à **09:52**

Bonjour et merci razor2

Pour le moment c'est ce que j'ai fait.

Il me dit qu' au bout de 1 Km le moteur cale et ne redémarre plus ?

Cela ne m'est jamais arrivé, j'ai fait des ballades de plusieurs Kms sans jamais avoir ce problème ?

Quel est le tarif d'une expertise ?

En cas de convocation pour une expertise faut-il que je sois représenté par un avocat ?

Merci pour l'aide

Par **razor2**, le **27/07/2009** à **10:16**

Si vous êtes convoqué à une expertise, l'idéal serait que vous y alliez vous même accompagné d'un expert. Prenez contact avec votre assurance auto pour voir si vous bénéficiez dans votre contrat, de la protection juridique.. Si c'est le cas, il faudra peut-être lui demander d'intervenir dans cette histoire. Ca serait elle qui s'occuperait alors de mandater un expert en fonction des agissements de l'autre partie..

Par **alpe13**, le **27/07/2009** à **11:08**

Je me renseigne auprès de mon assurance.  
Merci